

**MOTION ADOPTEE en conseil des maîtres le 27 novembre 2023
à l'Ecole S. FREUD, Montpellier**

Nous avons pris connaissance de l'appel issu de la conférence de délégués du 17 novembre sur les désastres de l'inclusion scolaire systématique.

Nous avons tous été confrontés, ou le sommes aujourd'hui, à des situations d'inclusion désastreuses à la limite de la maltraitance. La situation dans le département avec 400 élèves sans places en IME et ITEP, 90 élèves sans places en ULIS, est chaotique, comme partout en France : des milliers d'élèves sont en attente d'une AESH, des milliers d'élèves sont en attente d'une place dans un établissement spécialisé.

Nous constatons que le gouvernement avec son acte 2 de l'école inclusive n'entend pas donner plus de moyens humains ou de soins pour ces élèves, mais cherche encore à faire des économies sur le dos des enfants, des enseignants, et des parents d'élèves, en mutualisant encore davantage les AESH, en les fusionnant avec les AED, en créant les PAS qui permettraient à l'éducation nationale d'avoir la main sur les notifications MDPH, en poursuivant la destruction de l'enseignement spécialisé.

Nous refusons la culpabilisation que l'administration nous fait porter face à ces situations, nous voulons reprendre notre mission d'enseignant ! Ca suffit !

Nous envisageons d'être en grève à l'appel de la FNEC FP FO le jeudi 25 janvier pour :

- **Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les PAS,**
- **La défense de l'enseignement spécialisé et adapté,**
- **Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,**
- **Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH**

Nous appelons nos collègues à se réunir, à établir le constat de l'inclusion dans leur école, à le faire connaître aux organisations syndicales du département et à se mettre en grève le jeudi 25 janvier.

Adoptée à l'unanimité des 10 professeurs des écoles présents

soutenue par le SNUDI FO 34